

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 288

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 44 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ce prélèvement »

les mots :

« cet examen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.